

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 05/12/2024 BAC

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : Centre de Formation Professionnelle des Adultes « CFPA »					
2	LIBELLE DU POSTE : Responsable d'unité de formation itinérante conduite					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 6					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A					
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Budget du C.F.P.A S/CHAP. : 64 (Chap) S/CHAP.VENT :1 (Art) CODE POSTE : 21161					
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – TAHITI - Centre de formation de Pirae - derrière l'école primaire Fautaua Val – quartier BUCHIN					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le responsable d'unité de formation itinérante conduite conseille la direction sur la réglementation liée à la mise en œuvre de cette formation. Il manage, coordonne et contrôle l'action des formateurs à la conduite. Il est le correspondant permanent avec la direction des transports pour toutes les démarches administratives. Il gère les dépenses liées à son unité. Il établit les documents légaux, conformément à la législation en vigueur de son domaine.					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES : 8		8			
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Directeur Général du CFPA					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : <ul style="list-style-type: none">• Ordinateurs et projecteur• Véhicules auto-école• Documentations spécifiques• Simulateurs					
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : <ul style="list-style-type: none">• Engagement de sa responsabilité de responsable d'unité ;• Dépassement d'horaire très fréquent ;• Nombreux déplacements ;• Détenir le ECSR ex BEPECASER : Enseignant de la conduite et de la sécurité routière ;• Détenir le BAFM : Brevet d'aptitude à la formation d'enseignement de la conduite des VHL à moteur terrestre.					
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">• Préparer et organiser les sessions de permis de conduire du centre ;• Veiller à la cohérence de la tenue des documents administratifs ;• Organiser le travail de l'unité de conduite ;• Etablir à partir de documents de progression les inscriptions au permis de conduire ;• Mettre en œuvre les sessions d'évaluation en coordination avec la direction des transports terrestres.					
14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none">• Renseigner des tableaux de bord et indicateurs des résultats obtenus ;• Participer à la veille réglementaire ;• Développer des relations de partenariat avec les autres organismes publics ou privé ;• Contribuer à la réalisation d'un bilan pédagogique du programme de formation selon les indicateurs prédéfinis ;• Développer la sensibilisation à la culture et aux techniques du conducteur de véhicule à moteur ;					

- Former aux titres professionnels liés au domaine.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

- | | |
|----|---|
| 15 | CADRE D'EMPLOI : Maître de formation Professionnelle |
| 16 | SPECIALITE SOUHAITABLE : Formation universitaire dédiée de niveau licence |

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	<p><u>Compétences transversales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports et notes d'aide à la décision ; • Droits et obligations spécifiques à la conduite d'un véhicule à moteur ; • Règles de conservation et d'archivage des documents administratifs ; • Règlementation en matière de sécurité routière ; • Méthode de communication ; • Outils et techniques de veille règlementaire. <p><u>Savoir- être :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation à des situations variées ; • Ouverture d'esprit et connaissance des méthodes de synthèse ; • Sens développé des relations humaines ; • Dévouement au service ; • Faculté de transmettre son savoir ; • Conformité à des processus rigoureux et respect de la confidentialité des informations traitées ; • Force de propositions ; • Comportement appliqué et généreux ; • Disponibilité. 			X X X X X X X X X X X X X X X

- | | |
|----|---|
| 18 | EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : <ul style="list-style-type: none"> • 5 ans minimum ; • Détenir le ECSR ex BEPECASER : Enseignant de la conduite et de la sécurité routière ; • Détenir le BAFM : Brevet d'aptitude à la formation d'enseignement de la conduite des VHL à moteur terrestre. |
|----|---|

- | | |
|----|---|
| 19 | FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Rédaction administratives des documents publics. |
|----|---|

- | | |
|----|--|
| 20 | DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum |
|----|--|

Le Directeur Général

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :